



www.csmf.org

CSMF Jeunes Médecins

79, rue de Tocqueville

75017 PARIS

Tél 01 43 18 88 02

Contacts presse :

Dr. Yannick FREZET – 06 62 49 90 50

Dr Mickael RIAHI – 01 42 08 76 15

Dr Julie MAZET – 06 84 36 43 47

Communiqué de presse

Le 4 février 2015

Le gouvernement souhaite la banqueroute des médecins libéraux

Alors que le plan de destruction de la médecine libérale de la ministre de la santé Marisol Touraine a été en partie repoussé grâce à l'invalidation du tiers payant généralisé par le Conseil Constitutionnel, d'autres difficultés continuent de s'abattre sur les médecins libéraux.

La loi sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite est le témoin d'une politique à deux visages selon que vous soyez faibles ou puissants. Après les dérogations accordées ad vitam aeternam à la RATP, la SNCF, ERDF... n'ayant ainsi aucune obligation de rendre accessible l'entrée dans les trains, métros, bus, bâtiments, malgré leurs moyens financiers très importants, le gouvernement fait porter la charge du plan d'accessibilité des cabinets médicaux à chaque médecin libéral (généralistes et spécialistes), sans aucune aide financière spécifique. L'accueil des personnes à mobilité réduite se fait simplement depuis de nombreuses années soit dans nos cabinets, soit en cas d'impossibilité d'accès, par des visites à domicile que nous faisons avec plaisir et en toute simplicité, sans attendre une législation coercitive pour se faire.

Plusieurs grandes villes (Lille, Paris notamment) ont de moins en moins de tolérance pour le stationnement des médecins lors de leurs visites, avec des PV de plus en plus réguliers. Le bon sens et la tolérance accordés aux stationnements professionnels des libéraux de santé depuis plus de 60 ans a pris fin brutalement.

L'indécence des indemnités de déplacement (10 euros) ne peut compenser ce phénomène, au vu des sommes astronomiques à engager dans des travaux de mise aux normes. Cette loi coercitive n'aboutira qu'à la fuite et la désinstallation des professionnels libéraux, n'encourageant en rien secondairement l'installation de jeunes confrères.

Non à cette mort programmée de la médecine de ville que le monde entier nous envie, qui assure un maillage territorial maximal, et une mission de service public.

Non à ces mesures humiliantes envers les médecins.

La CSMF Jeunes Médecins s'insurge contre cette ségrégation.

Nous demandons au gouvernement et à Madame la Ministre une égalité entre tous, à savoir que la loi s'applique dans le même délai pour les services publics et les praticiens libéraux, sans aucune disparité temporelle. Nous demandons que les moyens nécessaires nous soient donnés afin de répondre aux normes d'accessibilité. Une mise au point urgente est nécessaire.

Le respect et la reconnaissance de notre profession en passent aussi par là.

« Liberté, égalité » n'a jamais eu autant de sens.

Communiqué